



25-34 ans : c'est là que ça se « pacse »

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 6,5 % des personnes vivant en couple sont pacées en 2016. Ce type d'union est moins fréquent que dans les autres régions métropolitaines. Dans tous les départements de Paca, le taux de couples pacés est plus faible que la moyenne nationale. La proportion de Pacs est la plus forte pour les personnes entre 25 et 34 ans. Plus les personnes en couple sont âgées, plus elles sont mariées. Chez les jeunes, le Pacs est plus fréquent parmi les diplômés du supérieur. Le nombre d'enfants influe également sur le choix du type d'union : plus il y a d'enfants à charge, plus l'union est contractualisée par un mariage.

Thierry Lassagne, Insee

En 2016, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 6,5 % des personnes vivant en couple sont pacées. Ce type d'union est un peu moins fréquent (7 %) qu'en moyenne nationale (hors Mayotte). Avec la Corse (4 %), Paca figure parmi les régions de métropole où la part du Pacs (*définitions*) est la moins élevée. Pour trois couples sur quatre, l'union est contractualisée par le mariage. Les autres ont opté pour l'union libre.

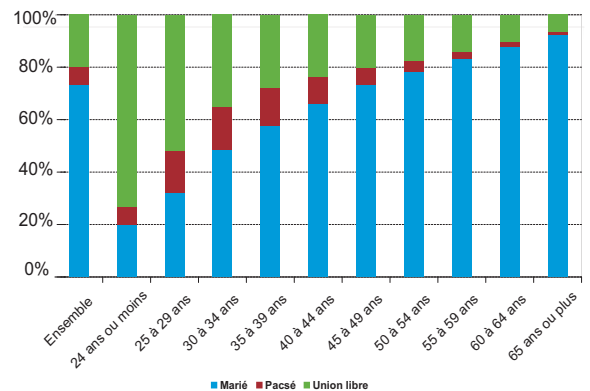
Le Pacs plus fréquent entre 25 et 34 ans, mais moins qu'au niveau national

En Paca, 16 % des 25-34 ans vivant en couple sont pacés (*figure 1*). Comme au niveau national, c'est dans cette tranche d'âge que ce type d'union est le plus fréquent. Toutefois, même pour les 25-34 ans, le Pacs ne supplante pas le mariage (1 Pacs pour 2 mariages). Entre 35 et 45 ans, le Pacs représente encore 12 % des unions. Au-delà, ce statut conjugal, qui existe depuis moins de 20 ans, est très rare (3 %). Pour les plus de 65 ans, le Pacs concerne moins de 1 % des personnes en couple. Avant 25 ans, le Pacs n'est guère plus fréquent (7 %), les plus jeunes optant très majoritairement pour l'union libre. La trentaine semble être un âge charnière à partir duquel la contractualisation de l'union devient majoritaire.

Entre 25 et 29 ans, la moitié des personnes en couple vit en union libre alors qu'entre 30 et 34 ans, les deux tiers sont mariés ou pacés.

1 Les 25-34 ans plus souvent pacés

Répartition selon le type d'union des personnes vivant en couple en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016, par tranche d'âge (en %)



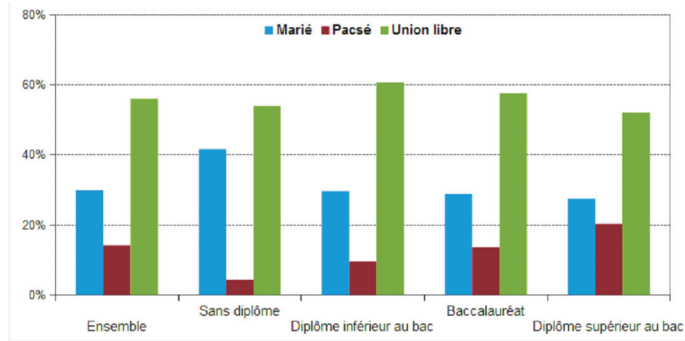
Lecture : 19,7 % des personnes de 24 ans ou moins qui vivent en couple dans le même logement sont mariées ; 7,2 % sont pacées et 73,1 % sont en union libre. Champ : personnes de 15 ans et plus vivant en couple dans le même logement. Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016

Le Pacs plus fréquent chez les jeunes diplômés du supérieur

Chez les jeunes, le recours au Pacs est croissant avec la catégorie sociale. Ainsi, les cadres de moins de 30 ans sont 3 fois plus souvent pacés que les ouvriers et 2 fois plus que les employés.

2 La part du Pacs augmente avec le niveau de diplôme

Répartition selon le type d'union des personnes de 15 à 29 ans vivant en couple en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016, par diplôme (en %)



Lecture : 42 % des non-diplômés qui vivent en couple dans le même logement sont mariés ; 4 % sont pacés et 56 % sont en union libre.

Champ : personnes de 15 à 29 ans vivant en couple dans le même logement et ayant achevé leurs études.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

De la même manière, le choix du Pacs augmente avec le niveau de diplôme. En 2016, parmi les personnes de 15 à 29 ans qui vivent en couple, plus de 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont pacés (figure 2). Pour les jeunes diplômés disposant au plus du baccalauréat, le Pacs est plus rare, et seulement 4 % des jeunes ayant achevé leurs études sans aucun diplôme se déclarent pacés. Chez les jeunes, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le mariage est rare. La population des non-diplômés se distingue ainsi par le choix très fréquent du mariage (42 %). L'union libre est la situation conjugale la plus fréquente pour les jeunes et le recours à ce type d'union est assez peu dépendant du niveau de diplôme.

Les parents de famille nombreuse plus souvent mariés

Dans la région, le nombre d'enfants mineurs d'un couple a une forte influence sur son statut conjugal : plus il y a d'enfants au sein du ménage, plus le mariage est fréquent. Ce sont les couples n'ayant qu'un seul enfant qui sont le moins souvent mariés et ont plus fréquemment recours au Pacs (14 %). À partir de 4 enfants dans le ménage, plus de 80 % des couples sont mariés. Toutefois, les couples sans enfant sont également souvent mariés. Parmi eux, figurent en

3 Les couples de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont moins souvent pacés

Répartition selon le type d'union des personnes vivant en couple en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016, par département (en %)

Département	Mariage (%)	Pacs (%)	Union libre (%)
Alpes-de-Haute-Provence	73,0	5,5	21,5
Hautes-Alpes	68,9	6,9	24,2
Alpes-Maritimes	73,6	6,4	20,0
Bouches-du-Rhône	72,8	6,7	20,4
Var	74,6	6,5	18,9
Vaucluse	75,0	6,1	18,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	73,6	6,5	19,9
France (hors Mayotte)	72,4	7,0	20,6

Lecture : dans les Alpes-de-Haute-Provence, 73 % des personnes vivant en couple dans le même logement sont mariées.

Champ : personnes de 15 ans et plus vivant en couple dans le même logement.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016

effet des personnes de plus de 50 ans, n'ayant plus d'enfants à charge et chez qui le mariage est très largement majoritaire.

Le Pacs peu fréquent dans tous les départements

Dans tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part du Pacs parmi les statuts conjugaux est plus faible que la moyenne nationale. Les Alpes-de-Haute-Provence sont l'un des départements métropolitains où les personnes qui vivent en couple se pacent le moins (5,5 %). À l'inverse, les personnes en couple sont plus souvent mariées qu'en moyenne nationale dans tous les départements de la région sauf les Hautes-Alpes (figure 3), y compris chez les jeunes. Les couples haut-alpins vivent plus fréquemment (24,2 %) en union libre que les autres habitants de la région. À Marseille, Nice et Toulon, les couples sont plus souvent mariés que la moyenne nationale des villes de plus de 100 000 habitants. Seule Aix-en-Provence se distingue par une proportion de personnes pacées supérieure à la moyenne des grandes villes de France. ■

Définition

Le Pacs ou pacte civil de solidarité est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été instauré par la loi du 15 novembre 1999.

Source

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête annuelle de recensement de 2016, qui inclut une question sur la vie de couple (« Vivez-vous en couple ? ») avec deux réponses possibles (oui, non) et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
à définir

ISSN : 2417-1417 (en ligne)
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Buisson G., « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017.
- Robert-Bobée I., Vallès V., « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018

